



CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION

L'OBJECTIF

Acquérir la connaissance pour concevoir et modéliser un projet de création / reprise d'entreprise. Sensibiliser les porteurs de projet aux fondamentaux du pilotage et de la gestion d'entreprise selon la méthode business model canvas.

LA MÉTHODE

Cette formation fait partie du processus d'accompagnement à la création et à la reprise d'entreprise. Les cours alternent l'acquisition de techniques et leur application selon la méthode business model canvas.

Chaque stagiaire peut adapter **les acquis en formation à son cas par un travail personnel**. Les stagiaires sont mis en situation de travail et de réflexion sur leur projet.

LES ANIMATEURS

Les animateurs sont des pédagogues avec une véritable expérience de terrain et des conseillers de la CCI Alsace Eurométropole.

Leur objectif consiste à guider les stagiaires dans la logique du plan d'affaires.

Ils adaptent les compétences des stagiaires aux enjeux économiques de l'entreprise.

LES SUPPORTS

- > Supports numériques,
- > guide juridique de la création d'entreprise.

LE SUIVI

Le stagiaire a la possibilité de réaliser son Business Plan en ligne avec CCI Business Builder et de partager son dossier avec un conseiller en création reprise d'entreprise de la CCI.

> www.business-builder.cci.fr

L'ÉVALUATION

À la fin du parcours de formation, les stagiaires remplissent un quizz permettant l'évaluation globale des acquis.

LA DURÉE

5 jours, soit 35 h de cours. Durée totale de présence des participants 39 h dont 4 heures d'intervention offertes par la CCI Alsace Eurométropole. Un module de 8 heures supplémentaires pour les porteurs de projet en Hôtellerie-Restaurant (journée marquée par ** dans la rubrique calendrier).

LE COÛT

Le stage est financé en partie par la CCI Alsace Eurométropole.

Possibilité de prise en charge :

- par Pôle Emploi
- par l'entreprise ou directement l'OPCO via le Compte Personnel de Formation (CPF).

Le dispositif « 5 jours pour Entreprendre » est inscrit à l'inventaire des Certifications et

Habilitations géré par la CNCP, sur le site du CARIF de l'Alsace, référencé sur le catalogue Datadock.

La formation est certifiante, vous pouvez utiliser votre « Compte Personnel de Formation » (CPF) pour la financer.

* Frais de formation non assujettis à la TVA.

CONTACT

CCI Alsace Eurométropole

SIRET 13002267600030 • Centre de Formation 44 67 05874 67 Préfecture Région Alsace

Pour le 67 : Marianne LUTT au 03 88 75 25 84 ou par email à m.lutt@alsace.cci.fr

Pour le 68 : Laetitia COCCORULLO au 03 89 20 20 29 ou par email à l.coccorullo@alsace.cci.fr

Vous trouverez également une multitude d'informations sur notre site Internet

www.alsace-eurometropole.cci.fr



CONDITIONS GENERALES D'INSCRIPTION

→ TARIF

Les frais de stage indiqués sur nos programmes comprennent les frais pédagogiques, les supports en ligne et le guide juridique. Les frais de restauration ne sont pas compris et seront à la charge directe des participants.

→ INSCRIPTION

L'inscription au stage ne peut être effectuée qu'au moyen du dossier d'inscription prévu à cet effet. Pour être définitive, l'inscription doit être accompagnée obligatoirement du règlement intégral des frais de stage, sauf pour les entreprises adhérentes à un OPérateur de COmpétences (OPCO) qui auront obtenu au préalable un accord de prise en charge des frais de stage. Dans ce cas de figure, il appartient à l'entreprise de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'OPCO désigné.

En cas de non-paiement par l'OPCO, pour un motif étranger à la CCI Alsace Eurométropole, l'entreprise restera redevable et sera facturée du montant correspondant.

Nous vous demandons de nous faire parvenir le présent bulletin d'inscription au moins 10 jours avant le début du stage. Ce délai écoulé, nous nous réservons le droit de disposer de la place.

→ DÉSISTEMENT

- Tout désistement doit être fait par email à m.lutt@alsace.cci.fr ou l.coccorullo@alsace.cci.fr.
- S'il intervient pendant les 8 jours qui précèdent le début du stage, 30 % du montant versé sera conservé.
- Tout désistement intervenant après le début du stage, pour quelque raison que ce soit, n'exonère en aucune façon le stagiaire ou l'entreprise du paiement intégral du coût de la formation. Dans le cadre d'un financement via le CPF, se reporter aux CGU applicables sur le site www.moncompteformation.gouv.fr
- En cas d'annulation ou de report du stage par la CCI Alsace Eurométropole (nombre de participants insuffisant par exemple), celle-ci prévient l'entreprise ou le stagiaire ; les droits d'inscription éventuellement versés sont sur demande, soit remboursés, soit portés au crédit de l'entreprise ou du stagiaire.

→ ABSENCE OU NON-ASSIDUITE DU STAGIAIRE

La non-assiduité du stagiaire à la formation, pour un motif autre que la force majeure dûment reconnue entraînera la facturation des heures d'absence du stagiaire à ce dernier ou à l'entreprise à leur coût réel.

→ LITIGE

Pour tout litige, le lieu de juridiction est Strasbourg.

→ ENGAGEMENT DU STAGIAIRE PENDANT LA FORMATION

1° Les inter-cours ne donneront pas lieu à des réunions bruyantes susceptibles de gêner le travail des bureaux environnants. À la fin des cours, les salles seront libres de toutes affaires personnelles. La CCI Alsace Eurométropole décline toute responsabilité en cas de vol.

2° Il est formellement interdit de fumer dans les salles de cours. Les vieux papiers et autres sont à déposer dans les récipients d'usage disposés dans les couloirs et les salles.

3° La consommation de boissons et sandwiches, etc... n'est autorisée qu'en dehors des heures de cours et dans les circulations réservées à cet effet. Les déchets sont à jeter dans les poubelles.

4° Une fiche de présence doit être émarginée matin et après-midi. Le non émarginement équivaut à une absence. L'émarginement implique la présence obligatoire jusqu'à la fin de la demi-journée concernée.